

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
828^{ème} RÉUNION

19 FÉVRIER 2019
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR. (DCCCXXVIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 828^{ème} réunion, le 19 février 2019, à une séance publique sur le thème: "Le financement du changement climatique conformément à l'Initiative d'adaptation de l'Afrique (AAI) comme contribution à la paix et à la sécurité".

Le Conseil a pris note de l'allocution d'ouverture de S.E. L'Ambassadeur Herman Immongault de la République gabonaise, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de février 2019, et de la déclaration faite par le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'UA et chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU), S.E Madame S. Hannah Tetteh. Il a également pris note de la présentation faite par M. Tanguy Gahouma Bekal, Secrétaire exécutif du Conseil national gabonais sur le changement climatique. Il a en outre pris note des déclarations des représentants des États membres de l'UA, des partenaires de l'UA et des institutions et organisations internationales.

Le Conseil a rappelé toutes les décisions de la Conférence de l'UA sur le changement climatique, en particulier les décisions [Assembly/AU/Dec.(XXXII) adoptée lors de sa 32^{ème} session ordinaire tenue en février 2019 et [Assembly/AU/Dec.669 (XXX)] adoptée lors de sa 30^{ème} session ordinaire tenue en janvier 2018. Le Conseil a également rappelé toutes ses décisions et prises de position antérieures concernant le changement climatique, y compris les communiqués de presse [PSC/PR/BR.(DCCLXXIV)]; [PSC/PR/BR.(DCCVIII) et [PSC/PR/BR. (DLXXXV) adoptés lors de sa 774^{ème}, 708^{ème} et 585^{ème} réunions tenues le 21 mai 2018, le 16 août 2017 et le 30 mars 2016, respectivement, ainsi que le communiqué [PSC/PR/COMM.(DCLX) adopté lors de 660^{ème} réunion du 21 février 2016.

Le Conseil a également rappelé la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 30 janvier 2018 sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, par laquelle le Conseil de sécurité a reconnu le lien qui existant entre le changement climatique et les conflits violents dans les deux régions.

Le Conseil a noté les liens inextricables entre le changement climatique et la paix et la sécurité. Il a également noté, une fois encore, que le changement climatique constituait une menace existentielle multidimensionnelle à la paix, à la sécurité et à la stabilité aux niveaux local, national, régional et continental. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'adopter des approches collectives et globales pour renforcer la résilience et atténuer les effets négatifs du climat.

Le Conseil a souligné l'importance que revêt le soutien à l'accès à des sources d'énergie plus propres et plus durables, ainsi qu'à des pratiques d'utilisation durable des sols et à d'autres activités contribuant à renforcer la résilience des communautés et, partant, à limiter la concurrence pour l'accès à des ressources rares. Le Conseil a également souligné la nécessité de disposer d'informations exhaustives sur les risques sécuritaires liés au climat, y compris des données et des analyses crédibles, en vue de permettre aux États membres de prévoir avec plus

de précision la fréquence des risques liés au changement climatique, y compris les catastrophes naturelles, et de renforcer la résilience et l'adaptation des communautés.

Le Conseil a réitéré l'importance pour les États membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) et les partenaires de l'UA de rechercher activement des approches intégrées visant à renforcer la résilience au changement climatique et d'accorder une attention particulière à la prévention et à renforcer davantage le lien humanitaire-développement. Dans le même contexte, il a souligné la nécessité pour les États membres et les régions de partager leurs expériences, leurs enseignements et les bonnes pratiques de gestion des effets néfastes du changement climatique. Le Conseil a également souligné l'importance de créer des synergies efficaces entre les autorités locales et nationales dans le cadre des efforts visant à atténuer les effets néfastes du changement climatique. Le Conseil a également souligné l'importance de la contribution du secteur privé dans les efforts visant à renforcer la résilience nationale face au changement climatique, y compris dans l'agriculture intelligente face au climat, les sources d'énergie propres et efficaces et le développement des infrastructures. Par ailleurs, le Conseil a souligné la nécessité pour les entreprises du secteur privé, en particulier celles du secteur minier, d'investir également dans les responsabilités sociales des entreprises et de contribuer davantage aux efforts de régénération et de viabilisation environnementales dans les domaines où elles exercent leurs activités.

Le Conseil a réitéré son appel aux États membres à accélérer la mise en œuvre intégrée de tous les engagements et accords internationaux et régionaux existants relatifs à l'atténuation des effets néfastes du changement climatique dont l'Accord de Paris, le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai de réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Le Conseil a félicité tous les États membres qui ont déjà signé et ratifié l'Accord de Paris et ont déjà commencé à le mettre en œuvre, et a exhorté tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à faire de même rapidement.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'intégrer le changement climatique dans leurs programmes d'enseignement nationaux, à tous les niveaux, en vue de promouvoir plus efficacement l'éducation civique et de sensibiliser l'opinion publique au changement climatique et à la menace qu'il fait peser sur la sécurité humaine. Dans le même contexte, le Conseil a souligné le rôle important que les médias peuvent également jouer à cet égard.

Le Conseil a, une fois encore, souligné la nécessité pour l'UA de continuer de mobiliser un front africain uni au plan international, afin d'atténuer les effets du changement climatique aux niveaux aussi bien régional que continental. Le Conseil a également souligné la nécessité d'élaborer un cadre continental permettant de répondre de manière proactive aux menaces potentielles et réelles à la sécurité posées par le changement climatique sur le continent. À cet

égard, le Conseil a réaffirmé la nécessité pour les Africains de relever les défis liés au changement climatique à travers des stratégies d'adaptation globales.

Le Conseil a réitéré la nécessité pour l'Afrique de mettre l'accent sur les mesures d'adaptation au niveau continental, régional et national, conformément aux orientations contenues dans l'Initiative d'Adaptation pour l'Afrique (IAA), conduite par le Coordonnateur du Comité des chefs d'État et de Gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), Son Excellence le Président Ali Bongo Ondimba. A cet égard, le Conseil a lancé un appel pressant à la Communauté internationale en vue d'un financement adéquat des Initiatives d'adaptation africaines au changement climatique, ayant à l'esprit que l'Afrique n'est que très faiblement responsable des causes de ce phénomène. Le Conseil a rendu hommage au Président Ali Bongo Ondimba pour sa contribution au fonds mis en place pour financer les actions d'adaptation au changement climatique en Afrique et a appelé les autres Etats membres à apporter également leur contribution. Le Conseil a exprimé son appréciation à Son excellence Abdel Fattah El Sisi, Président de la République arabe d'Égypte pour sa contribution en sa qualité de Coordonnateur du CAHOSCC à l'occasion de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) en décembre 2015, à Paris. Le Conseil a réaffirmé l'importance des initiatives issues du Sommet Africain de l'Action, tenue en marge de la COP 22, à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016, en particulier le projet de Grande muraille verte et l'Initiative Triple A.

Le Conseil a souligné l'importance de la coordination et de la complémentarité des initiatives, ainsi que la nécessité d'une meilleure cohésion institutionnelle entre les différentes entités travaillant sur les questions relatives au changement climatique et, à cet égard, a souligné la nécessité pour la Commission de l'UA d'être plus activement impliquée dans l'architecture institutionnelle continentale sur le changement climatique, de jouer un rôle central et d'intégrer le changement climatique dans toutes ses activités, en particulier dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits et des crises violents liés au changement climatique. À cet égard, le Conseil a une fois encore demandé à la Commission d'inclure dans ses communications régulières l'alerte rapide sur des éventuels effets néfastes du changement climatique, y compris des conflits et des crises potentiels dans certaines parties du continent.

Le Conseil a souligné la nécessité d'un soutien continu aux efforts déployés par les États membres pour renforcer la résilience nationale, requérant ainsi davantage de prévisibilité dans le financement pour le climat. Dans ce contexte, le Conseil a demandé à la Commission de l'UA d'apporter l'assistance nécessaire au renforcement des capacités des États membres, afin de leur permettre de mettre en œuvre de manière plus efficace l'Accord de Paris, en accédant aux ressources pour le climat, et de développer des projets susceptibles de bénéficier d'un financement. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'une affectation plus spécifique de fonds dédiés à la lutte contre les effets du changement climatique, à travers une meilleure clarification des critères utilisés.

Le Conseil a également félicité tous les membres de la communauté internationale qui mettent déjà en œuvre l'Accord de Paris et a exhorté ceux qui ne l'ont pas encore fait à faire de

même. Le Conseil a également félicité les membres de la communauté internationale qui apportent leur soutien aux efforts locaux, nationaux et régionaux visant à renforcer la résilience et leur a demandé de continuer à apporter une assistance humanitaire aux populations des pays affectés par des situations d'urgence liées au changement climatique.

Le Conseil a rappelé à la Commission de l'UA l'urgence de la finalisation des conclusions de l'étude sur le lien entre le changement climatique et la paix et la sécurité sur le continent.

Le Conseil a encore une fois prié le Président de la Commission de nommer un Envoyé spécial de l'UA pour le changement climatique, qui travaillerait sous les auspices du Comité des chefs d'État et de Gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC). Le Conseil a également souligné la nécessité de finaliser rapidement le Cadre institutionnel en vue d'accélérer l'opérationnalisation du Sous-comité du COREP sur le changement climatique.

Le Conseil a convenu de consacrer une session spéciale, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, à la question du changement climatique.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.